



**République Française**

**Commune de DOMLOUP**

**Département d'Ille et Vilaine  
Canton de Châteaugiron**

**Extrait du registre des délibérations**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 MARS 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 25

Le lundi 25 mars deux mille vingt- quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

**Présents** : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX ; Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

**Absents(tes) excusée(s)** : Kevin DOFAL, Marie-Anne EON (pouvoir à Isabelle LHOMME), Léna MONNIER

Secrétaire de séance : Madame Isabelle LHOMME est élue secrétaire de séance.

**2024-25/03-07 Finances/Approbation du Compte administratif 2023/ Budget Général**

**SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice	1 732 005.91 €
Recettes de l'exercice	1 779 012.84 €
Résultat d'investissement de l'exercice	47 006.93 €
Excédent reporté	306 040.04 €
Résultat d'investissement de clôture	353 046.97 €

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice	3 446 878.83 €
Recettes de l'exercice	3 813 852.71 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	366 973.88 €
Excédent reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture	366 973.88 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023.

Avant de procéder au vote, la Présidente de l'assemblée préalablement élue par le Conseil municipal, Madame Sylviane GUILLOT, constate que Monsieur Jacky LECHÂBLE, en sa qualité de Maire lors de l'exécution du budget 2023 a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal

**Approuve** le Compte administratif 2023 du Budget général tel que présenté ci-dessus.

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jacky LECHÂBLE

